### HISTOIRE

DE

## LA COMMUNE DE NOYON

DURANT

LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE

PAR

#### René PAGEL

INTRODUCTION. - BIBLIOGRAPHIE

## PREMIÈRE PARTIE

LES ARMAGNACS ET LES BOURGUIGNONS

## CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DE NOYON DE 1400 AU 4 MAI 1413

- I. Topographie. Noyon, par sa situation est une ville frontière. Ses environs. Limites de la juridiction communale. L'enceinte de la ville.
- II. On répare les fortifications et l'on garde la ville, d'après les ordres de Charles VI. Roye, Ham, Chauny sont pris par les Orléanais, et repris par le duc de Bourgogne.

Noyon lui est tout dévoué. — Le parti orléanais essaie de se soulever; Pierre Fresnel, l'évêque, est arrêté. — Peste de 1412. — Robinet de Mailli est privé de son office de capitaine de Noyon.

#### CHAPITRE II

CORRESPONDANCE DE L'ÉCHEVINAGE ET DE L'UNIVERSITÉ
DE PARIS AVEC LA VILLE DE NOYON

(Mai 1413-mars 1414)

L'échevinage de Paris écrit à la ville de Novon, le 2 mai 1413, pour l'engager à soutenir le parti bourguignon. La ville répond le 8 mai. — On prend diverses mesures de défense à la suite d'avertissements du roi et du duc de Bourgogne. — Le 2 août 1413, lettres de l'Université de Paris à la ville de Noyon, désapprouvant les excès des Cabochiens. — Deuxièmes lettres de l'Echevinage de Paris annoncant la paix de Pontoise, et blâmant aussi les Cabochiens (22 août). — Les Armagnacs reviennent au pouvoir, et Raoul de Gaucourt est nommé à nouveau capitaine de Noyon. — Le duc de Guienne adresse trois lettres closes au duc de Bourgogne et des lettres patentes à la ville de Noyon (2 février 1414). Critique de la valeur historique de ces lettres. — Noyon répond au duc de Guienne. — Deuxièmes lettres de l'Université (21 janvier 1414). — Noyon assure le duc de Bourgogne de sa fidélité, et refuse d'obéir à des officiers royaux. — Troisièmes lettres de l'échevinage de Paris (9 mars 1414).

#### CHAPITRE III

# NOYON PASSE AU PARTI ANGLO-BOURGUIGNON (Avril 1414-octobre 1422)

1. — Noyon refuse d'obéir au comte d'Armagnac. — Quelques habitants insultent des fourriers royaux et leur

refusent l'entrée de la ville. — Charles VI y passe le 18 avril 1414. — Il donne deux actes concernant Noyon. — On informe contre les habitants qui ont insulté les fourriers du roi. — Passage du comte d'Armagnac. — Raoul de Gaucourt est renommé capitaine de Noyon. — On prend diverses précautions à la nouvelle du débarquement des Anglais. — On prend des mesures contre les Bourguignons. — Le duc de Touraine passe le 16 mai 1417. — Les pillards infestent le pays, et Noyon reçoit mandement du roi de se bien garder. — Le bailli de Vermandois vient en personne garder Noyon.

II. — Jean de Hangest, capitaine de Noyon, met cette ville sous l'autorité du duc de Bourgogne; sentiments de Noyon à l'égard de ce dernier. — Noyon devient anglobourguignon. — La ville de Roye est prise par Charles de Flavi. — Les courses françaises se multiplient. — On prend diverses mesures contre l'immigration et pour la défense de Noyon; la disette règne. — Mort de Charles VI et de Henri V. — On fait un service solennel pour l'àme de Charles VI.

#### CHAPITRE IV

JEANNE D'ARC EST-ELLE PASSÉE A NOYON ? (Octobre 1422-août 1430)

- I. Henri VI est reconnu roi de France à Noyon. La ville de Compiègne, prise par les Dauphinois, est reprise par Jean de Luxembourg. Villiers de l'Isle-Adam commet des déprédations dans les faubourgs de Noyon. Jean de Mailli est nommé évêque de Noyon. Le désordre règne dans les finances.
- II. Noyon reste anglo-bourguignon, même après le sacre de Charles VII à Reims. Prise de Compiègne par les Dauphinois. Noyon prête serment de fidélité à Henri VI. Guillaume de Flavi pille les environs. Une trêve est

signée, mais souvent violée. — Le duc de Bourgogne arrive à Noyon le 1er mai 1430. — Jeanne d'Arc attaque Pont-l'Evêque aux portes de Noyon. — Arrivée de la duchesse de Bourgogne à Noyon (6 juin 1430.) — La tradition orale, seule, dit que Jeanne d'Arc est passée à Noyon. Les partisans de cette opinion, Colliette, de la Fons-Mélicoq, Graves, Gomart, s'appuientsur un document qui n'a jamais existé. Les adversaires ne font que des suppositions. — Jeanne d'Arc a pu très bien passer à Noyon; on n'en a cependant aucune preuve.

#### CHAPITRE V

NOYON ET LES COURSES FRANÇAISES
(Août 1430-décembre 1434)

- I. Les environs de Noyon sont pillés. Noyon est compris dans la trêve générale conclue en 1431 entre Charles VII et Philippe le Bon. Guillaume de Flavi, gouverneur de Compiègne, l'enfreint. Meurtre à Noyon d'un serviteur de Guillaume de Flavi. Représailles de ce dernier.
- II. Une trêve particulière est conclue entre Jean de Luxembourg et Guillaume de Flavi (27 octobre 1433). Noyon y est compris. Guillaume de Flavi l'enfreint. Le pays est dans un état lamentable, à cause des courses incessantes qui le désolent. Noyon soudoie le comte d'Etampes pour prendre Dives et Ressons, garnisons françaises. Jean de Luxembourg néglige la défense de la région. Ham et Ressons sont pris par Arthur de Richemont. Noyon paie une partie de la rançon de Ham. Une trêve est signée entre Français, Bourguignons et Anglais. Des pillards noyonnais l'enfreignent. Guillaume de Flavi s'en plaint. Energie des magistrats municipaux pour rechercher les infracteurs et les punir. Jean de Mailli, l'évêque de Noyon, se fâche de n'avoir pas été consulté.

#### CHAPITRE VI

## SOUMISSION DE NOYON A CHARLES VII (Décembre 1434-1448)

On fait des prières pour la paix. — Noyon rentre en l'obéissance de Charles VII par le traité d'Arras. — La soumission se fait paisiblement. — Les Anglais et les Bourguignons, mécontents se vengent en courant le pays. — Famine et peste en 1438; on prend diverses mesures pour y remédier. — Noyon se débarrasse des forteresses environnantes, Dives, Brétigny. — Le duc d'Orléans passe à Noyon (9 janvier 1441); le chapitre lui fait affront; sa colère n'est apaisée qu'après de nombreuses démarches. — La paix règne dès 1445. — Peste en 1448.

## DEUXIÈME PARTIE

#### GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION

#### CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION EN GÉNÉRAL. - GAGES. - COUTUMES

- I. Ce qu'est le maire; son lieutenant. Le conseil de ville est composé des jurés et des maires de métiers. Diverses assemblées. Rôle des argentiers, du clerc de la ville et des officiers subalternes.
- II. Les gages des officiers municipaux sont assez variables. Le maire désigne chaque année la couleur des habits des employés de la ville. Costume du maire et des jurés.

III.—Les officiers municipaux festoyent à propos de tout.
Leurs goûters. — Plaintes de l'évêque et du chapitre.

#### CHAPITRE II

#### LES ÉLECTIONS

Tout bourgeois est électeur et éligible. — L'élection des officiers municipaux a lieu tous les ans. — Chaque titulaire quitte sa charge, et on lui élit aussitôt un successeur qui prête serment. — Mode d'élection des magistrats municipaux. — Les élections ont lieu à la fin de la Semaine Sainte, et dans les premiers jours de la semaine de Pàques. Elles donnent lieu à de nombreux banquets.

#### CHAPITRE III

ATTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MAGISTRATS MUNICIPAUX LE GRENIER A SEL

- I. Les finances de Noyon furent de tout temps en déficit. De nombreux conflits avec l'évêque s'élèvent à cause des impôts. Pauvreté de la ville à diverses époques. La cause de l'endettement se trouve dans les dépenses imprévues. Comment était composé le compte d'un argentier : les recettes et les dépenses.
- II. Le grenier à sel trouve son origine dans le fief de la Havée. Il est supprimé en 1396, et transféré à Compiègne. On engage un procès avec cette ville en 1404, pour abaisser le prix du sel. Charles VI, de passage à Noyon, rétablit le grenier (22 avril 1414). On trouve difficilement du sel. Le grenier est failli en 1415. Remèdes. Le local du grenier est variable au xvº siècle. Le grainetier en est le directeur; il rend compte chaque année de sa gestion. Ses gages. L'enregistreur des ventes. Le contrôleur. Les mesureurs. Où achetait-on le sel? Le bénéfice sur le sel s'obtient par la « creue ». Moyennes.

#### CHAPITRE IV

#### ATTRIBUTIONS MILITAIRES. — LE CAPITAINE

- I. Les magistrats municipaux furent d'abord chefs militaires des habitants. Le capitaine les supplante. Ils s'occupent seulement de la garde de la ville. Le maire est chef du guet. Organisation du guet. Les fortifications.
- II. Le capitaine fut créé à Noyon vers 1360. Il était choisi par la ville, quelquefois par le roi, mais toujours approuvé par ce dernier. Il avait un lieutenant le remplaçant la plupart du temps. Il veillait à la garde de la ville et à l'entretien de ses fortifications. Ses gages. La ville lui fait des dons nombreux.

#### CHAPITRE V

#### ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES ET POLICIÈRES

- I. 'Tous les habitants de Noyon étaient justiciables des officiers municipaux, excepté les clercs et les officiers de l'évêque. Les principaux délits étaient : « Laids dits, hutins, mêlées, navrures, occisions ». Sanctions : amende profitable ou honorable, bannissement, peine capitale. On trouve la loi Bérenger dans l'application de l'amende.
- II. La police est réglée par les Bans et Statuts. Le tribunal est composé de six échevins nommés par l'évêque et la commune. Les sanctions sont : l'amende, la confiscation, la prison.

#### CHAPITRE VI

#### CHANGEMENTS ADMINISTRATIFS AU XV° SIÈGLE

Les causes de ces changements sont : le besoin d'économies, l'embrouillement des affaires, la négligence des bourgeois.

— Des changements ont lieu dans la charge du maire. — Il n'y a plus que deux jurés « exécutifs ». — On ne laisse qu'un seul argentier. — On réduit le nombre des officiers subalternes. — Les bourgeois sont tenus d'assister aux assemblées, sous peine d'amende.

## TROISIÈME PARTIE

LA VIE A NOYON

#### CHAPITRE PREMIER

RAPPORTS DE LA COMMUNE AVEC L'ÉVÊQUE ET LE CHAPITRE

- I.—RAPPORTS AVEC L'ÉVÊQUE.— Les conflits, très aigus au XIII° siècle, s'adoucissent au XIV° et au XV°. La commune combat l'évêque avec l'appui du roi, qui l'emporte. Les causes principales des conflits sont politiques, judiciaires, policières, financières et militaires. Les officiers de l'évêque sont très agressifs.
- II. RAPPORTS AVEC LE CHAPITRE. Les rapports sont très pacifiques au xv° siècle. L'excommunication. Les conflits viennent le plus souvent de la situation mal définie des clercs dans la commune. Le clergé et la forteresse.

#### CHAPITRE II

#### LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

I. — Les métiers. — Le corps des bourgeois est divisé en sept mairies de métiers. — La mairie de métier est la commune en petit, avec son maire, ses jurés et ses officiers. — Comment on devient maître.

II. — LE COMMERCE. — Le commerce est réglementé par les Bans et Statuts. — Les principaux produits du Noyonnais sont le blé et le vin. — La vente est soumise à des règles sévères, qui garantissent la qualité des denrées. — Toute marchandise doit, avant d'être mise en vente, être inspectée par les « esgardeurs » municipaux. — Il y a une foire annuelle et un marché hedomadaire. — La protection a outrance est le système économique du pays. — Les Bans et Statuts et la liberté du travail.

#### CHAPITRE III

#### LES CONDITIONS ET LES MŒURS

- I. Les conditions. Le bourgeois est l'unité communale. Il a de nombreux privilèges, mais aussi des devoirs. Les nobles sont peu nombreux à Noyon. Le peuple. Les Juifs. L'élément religieux.
- II. Les Mœurs. La prostitution est réglementée par les Bans et Statuts. Les échevins seuls ont la connaissance des délits de mœurs. Il y a des maisons publiques à Noyon. Certaines années, au xve siècle, sont relàchées sous le rapport des mœurs. Vêtement des filles de joie. Le concubinage est défendu. Sévérité de l'évêque et du chapitre contre les attentats aux mœurs. Aventures d'un chapelain et de divers habitants.

#### CHAPITRE IV

#### LA RELIGION ET L'HOSPITALITÉ

I. — La religion. — L'esprit religieux est très vif à Noyon. — Le blasphème est sévèrement puni. — Coutumes religieuses à Noël, à Pàques, à la Pentecôte. — La Saint-Jean. — Les pèlerinages à saint Éloi et à saint Blaise. —

Certains évêques de Noyon sont invoqués contre divers maux.

II. — L'HOSPITALITÉ. — Il y a six hôpitaux au xvº siècle pour les lépreux, les bourgeois, les clercs, les femmes enceintes. — La charité officielle à Noyon.

#### CHAPITRE V

COUTUMES. — THÉATRE. — SUPERSTITIONS

La fête des Innocents, pour les enfants de chœur. — La fête des Fous, pour les diacres et les vicaires. — La fête aux Gourmands, pour les sonneurs. — Les mystères, soties et moralités sont très goûtés à Noyon. — Il y a une Confrérie de la Jeunesse. — Le spectre Lucibaut.

#### APPENDICES

- I. Sur les registres aux Délibérations de la Chambre, et sur leurs Rédacteurs.
- II. Liste des Capitaines au xve siècle.
- III. Listes des Maires au xve siècle.

PLANS

PIÈCES JUSTIFICATIVES